

# COVID-19 PRÉVENTION ET CONTRÔLE

## PARMI LES PERSONNES TRAVAILLANT DANS LES PRISONS

Les personnes incarcérées doivent bénéficier de soins de santé de qualité, au moins équivalents à ceux disponibles dans la communauté, et devraient avoir un accès gratuit aux services de santé nécessaires, sans discrimination fondée sur leur statut juridique.

La COVID-19 est une maladie infectieuse causée par le coronavirus qui a été découvert récemment.  
La COVID-19 peut causer des épidémies dans les prisons et dans d'autres milieux fermés, en raison de l'état de confinement dans lequel les personnes vivent à proximité pendant une période prolongée.

Dans les prisons où le virus ne s'est pas encore propagé, le risque d'introduction du virus au sein d'une prison peut être associé à l'admission de nouveaux détenus, au personnel de la prison, aux prestataires de services et aux visiteurs qui pourraient être infectés dans la communauté.

### PRINCIPALES VOIES DE TRANSMISSION

- z L'infection peut se propager aux personnes se trouvant à proximité (à moins d'un mètre) par le biais de gouttelettes expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une personne atteinte de la COVID-19 tousse ou expire, ou
- z Une personne peut contracter la COVID-19 en touchant des surfaces ou des objets contaminés puis se touchant les yeux, le nez ou la bouche.

### LES SYMPTÔMES DU COVID-19

Les symptômes principaux sont :

- z La fièvre
- z Une toux
- z Essoufflement/ difficulté respiratoire

Certaines personnes peuvent présenter d'autres symptômes tels que des douleurs, congestion nasale, écoulement nasal, maux de gorge, une incapacité de sentir ou de goûter, ou une diarrhée. D'autres personnes deviennent infectées et sont contagieuses sans avoir encore développé des symptômes ni se sentir mal.

L'infection par la COVID-19 peut être légère pour de nombreuses personnes et ils se rétablissent complètement avec une intervention minimale. Cependant, l'infection peut être beaucoup plus grave pour les personnes ayant déjà des problèmes de santé et celles dont le système immunitaire est faible.





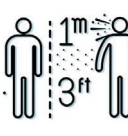

TENEZ-VOUS AU COURANT DES DERNIÈRES DIRECTIVES DU COVID-19 EN PRISON SUR LE SITE WEB DE L'ONUDC : [WWW.UNODC.ORG/UNODC/EN/HIV-AIDS/NEW/INDEX.HTML](http://WWW.UNODC.ORG/UNODC/EN/HIV-AIDS/NEW/INDEX.HTML)

# COVID-19 PRÉVENTION ET CONTRÔLE

## PARMI LES PERSONNES TRAVAILLANT DANS LES PRISONS

### TOUT LE PERSONNEL

#### Se protéger et protéger les autres :

- z Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) - des gants jetables, un masque chirurgical hydrofuge. 
- z Vérifier la santé de toutes les personnes qui accèdent à la prison notamment en mesurant leur température, en recueillant des informations sur leur antécédents de toux et/ou d'essoufflement, les voyages récents et les contacts éventuels avec des cas confirmés au cours des 14 jours derniers.
- z Suivre les mesures d'hygiène préventive en gardant toutes les zones de la prison propres et ventilées, en conformité avec les conseils des services de santé.
- z Communiquer les mesures de prévention et de contrôle de la COVID-19 à tous les détenus en veillant à ce qu'ils comprennent et en répondant à leurs craintes et préoccupations éventuelles.
- z Laver régulièrement les mains (pendant au moins 20 secondes) avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant à base d'alcool (contenant au moins 60% d'alcool), si disponible. 
- z Éviter de toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous laver les mains. 
- z Prévenir la transmission en toussant ou en éternuant dans le pli de votre coude ou dans un mouchoir si disponible et jeter le mouchoir immédiatement dans une poubelle à couvercle. 
- z Garder un minimum de 1 mètre (3 pieds) de distance entre vous-mêmes à tout moment. 
- z Être attentif aux détenus qui présentent une nouvelle toux continue, une température élevée ou d'autres symptômes préoccupants.
- z Isoler médicalement pendant 14 jours les détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19 dans un logement à occupation unique (cellule, salle de détention), si possible, ainsi que toute personne ayant eu des contacts avec des cas suspects, probables ou confirmés d'infection.
- z Réduire au minimum le contact avec les cas suspects de la COVID-19. 
- z Si vous ne vous sentez mal, même avec une toux légère ou une faible fièvre (37,3 °C / 99,14 °F ou plus), restez à la maison et consultez les services de dépistage de la COVID-19.

#### Garantir un traitement humain :

- z Décongestionner les cellules de prison et améliorer les conditions sanitaires des prisons dans la mesure du possible. 
- z Maintenir l'accès des détenus à l'air libre autant que possible et pendant au moins une heure par jour, en utilisant un système de rotation afin de limiter le nombre de personnes présentes en même temps au même endroit.
- z L'interaction continue avec le monde extérieur est nécessaire pour la santé mentale et le bien-être des détenus. Si les visites sont interrompues, fournir des alternatives aux visites telles que les appels téléphoniques ou les appels sur Skype. 
- z Accorder aux détenus un accès continu aux conseillers juridiques ainsi qu'aux représentants des organismes d'inspection externes. 
- z Ne pas stigmatiser ou discriminer les cas suspects ou les personnes qui ont été en contact avec des cas suspects/confirmés.
- z Assurer la continuité des services et matériaux pour les personnes ayant des besoins spéciaux comme les femmes, les personnes âgées, les enfants, les ressortissants étrangers, les analphabètes et les personnes souffrant de handicaps physiques et mentaux.
- z Tout ce qui précède s'applique également aux personnes en isolement médical.

# COVID-19 PRÉVENTION ET CONTRÔLE

## PARMI LES PERSONNES TRAVAILLANT DANS LES PRISONS

### PERSONNEL DE SOIN DE SANTÉ

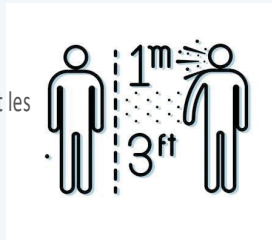
Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) lors de la consultation des patients : des gants jetables, masque chirurgical hydrofuge, des tabliers en plastique, si possible à usage unique, et protection et protection des yeux. Changez les gants et les masques après chaque patient.



Pour les patients qui doivent être hospitalisés, suivez les directives des autorités pénitentiaires et sanitaires locales pour savoir s'il faut transférer dans la communauté ou les gérer en prison.



Éloignez-vous physiquement des patients pendant les consultations.



Assurez des services de santé non-interrompus en matière de prévention, de traitement et de soins pour le VIH/Sida, le TB, le VHC et d'autres problèmes de santé.

Nettoyez et désinfectez fréquemment les objets et les surfaces qui sont touchés régulièrement et suivez rigoureusement les mesures de lutte contre l'infection.



Dépistez les symptômes de la COVID-19 avant la mise en liberté.



Demandez une chaîne d'approvisionnement fonctionnelle et uniforme pour l'équipement de protection individuelle (EPI) et les médicaments essentiels.

Déclaration des cas : la COVID-19 a été ajoutée à la liste des maladies à déclaration obligatoire que les médecins ont l'obligation de signaler aux autorités de santé publique.

Assurez des liens avec les établissements de santé lorsque les personnes sont libérées des prisons.